

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 17 novembre 2022

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le PV du CA du 17 novembre 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le PV du CA du 17 novembre 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 07/02/2023 13:33:21

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 31/12/9999

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote la répartition de la Dotation Globale Horaire. Le conseil adopte cette proposition.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 07/02/2023 13:33:47

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NANTES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte le budget pour la sortie "voyage" à Nantes EREA, du 8 au 9 juin 2023.
Classes de 5A (16 élèves). Le Coût pour les familles est de 20 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention d'hébergement avec l'EREA, en lien avec la sortie "voyage" à Nantes du 8 au 9 juin 2023.
Devis 398.80 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec la MEL (association de la maison des écrivains et de la littérature), concernant une journée ami littéraire avec l'auteure Marie-Aude Murail le 10 mars 2023.
coût 80 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec la librairie L'embarcadère, en lien avec la convention de la MEL, concernant la prise en charge par le FSE des frais de restauration, d'hébergement et de déplacement de l'auteure Marie-Aude Murail le 10 mars 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec la librairie la Case des Pins, pour la participation aux frais relatifs à l'accueil de deux auteurs Alex Lorette et Hélène Montarde ainsi que l'illustrateur Zaü. Rencontres programmées le jeudi 30 mars et vendredi 31 mars 2023.
Coût 402.58 € (201.59 pris en charge par le pass culture).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/01/2023
Réuni le : 06/02/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec Mme Corinne Bichaud, Sophrologue. Sept séances seront dispensées aux élèves de 4ème et 5ème sur la gestion du stress.
Coût 419 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement.
Coût 150 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention avec la boîte carrée dans le cadre d'une intervention dans le domaine des arts visuels. Les élèves sont invités à réaliser un pocket-film.
Coût pour le collège 600 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/01/2023

Réuni le : 06/02/2023

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'un contrat de maintenance avec la Sté CardiOuest. Cet avenant n° 1 d'une durée de trois ans, permet une assistance maintenance du défibrillateur du collège.
Coût 96€/AN.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/01/2023
Réuni le : 06/02/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration accepte le don du FSE du collège d'un montant de 944 €, pour la participation financière du voyage en Italie, ce qui correspond à 16€/élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 07/02/2023 13:33:49

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/01/2023
Réuni le : 06/02/2023
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration accepte le don de l' APE (Association des Parents d'Élèves) du collège, pour la participation financière au voyage à Paris.
Le montant est de 20€/élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0